

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 Février 2013 à 18 heures 30

L'An deux mille treize, **le 13 février à 18 heures 30**, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 5 février 2013, s'est réuni à la salle Polyvalente de Francueil, sous la présidence de **Monsieur Pierre LESTOQUOY**.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. MARTIN et RENARD (Athée sur Cher)
M. MARQUET (Azay sur Cher)
Mme BAROU et M. PERRAULT (Bléré)
MM. DURAND et GUIGNARD (Chenonceaux)
MM. MIJEON et CLAVIER (Chissay en Touraine)
MM. DUVAL et REZE (Chisseaux)
MM. GELY et GALEA (Civray de Touraine)
MM. MORIN et VALADE (Faverolles sur Cher)
MM. CHERY et DUNOYER (Francueil)
Mme SOUCHARD et M. LECLERC (La Croix en Touraine)
MM. MAUPU et LIGNOUX (Montrichard)
M. NOGIER (Saint Avertin)
M. DUVOUX et BONNEAU (Saint Julien de Chédon)
M. THIBAUT (Saint Martin le Beau)
Mme MONSIGNY (Tours)
M. ROCHE (Véretz)

Absents excusés : Mme BEAUFILS et M. MENIER (St Pierre des Corps), MM. LEROY et JANSSENS (Conseil Général 41), M. THOMAS (Conseil Général 37), Mme MAUPUY (Tours, qui donne pouvoir à Mme MONSIGNY), MM. AVENET et COUINEAUX (St Martin le Beau), M. LEROUX (St Avertin), M. CHARRET (St Julien de Chédon), Mme CHOUEN (Azay sur Cher).

Assistaient également à la réunion M. KERBRIAND-POSTIC (Conseil Général 37), Mme DA SILVA (Chisseaux), M. COUTANT (Faverolles), M. FEBVET (La Croix en Touraine), Mme PINCHAULT (Montrichard), M. LOISON et Mme DUPONT (Syndicat du Cher Canalisé)

Mme SOUCHARD Violette (déléguée de La Croix en Touraine) est désignée secrétaire de séance.

M. LESTOQUOY donne lecture des absents excusés et des pouvoirs donnés.

M. LESTOQUOY interroge l'assemblée pour savoir qui se présente en secrétaire de séance : Mme SOUCHARD (déléguée La Croix en Touraine) est désignée secrétaire de séance.

M. LESTOQUOY annonce que le Syndicat a enfin recruté une secrétaire, en la personne de Mme Audrey Dupont, qui assurera les missions de secrétariat et de gestion administrative et comptable.

RAPPORT N° 1 : Vote du compte rendu du 13 décembre 2012

M. le PRESIDENT rappelle les différents points de l'ordre du jour de la réunion du conseil du 13 décembre 2012.

Ce compte-rendu ne présentant pas d'observations particulières, est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 : Débat d'Orientations Budgétaires

M. le PRESIDENT donne lecture du rapport, en apportant des précisions et compléments.

Bilan prévisionnel de l'année 2012

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 309 515 €.

Toutes les taxes à percevoir ne l'ont pas été. Il y a eu aussi une baisse des redevances versées par les pêcheurs, octroyée par la Préfecture avec rétroactivité sur 2011.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 274 407 €, en légère hausse par rapport à 2011 (+3,7 %), à cause des charges de personnel et des coûts d'intervention sur les ouvrages.

Avec l'excédent de l'année précédente, le résultat de clôture sera de + 64 653 €, identique à l'année précédente.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 17 466 €, ce qui est faible et nettement moins que prévu, en l'absence de réalisation du plan de signalisation et en l'absence de travaux au chômage.

En investissement, les recettes s'élèvent à 84 448 €, car il y a un cumul de subventions perçues début 2012 sur des travaux de 2011 et des aides versées d'avance par le Conseil Général d'Indre-et-Loire.

En intégrant le solde négatif de l'année précédente, le résultat de clôture sera excédentaire de + 11 324 €. Les faibles dépenses de 2012 permettent de résorber comptablement le déficit d'investissement important.

Il n'y aura donc pas de besoin d'affectation.

Les participations communales :

* Il est rappelé que la cotisation de chaque commune est composée d'une participation par km de rive (156.83 € en 2012) et d'une participation par habitant.

La participation par habitant dépend de la catégorie de la commune. Il s'agit d'une décision ancienne du Syndicat du Cher canalisé (sans doute dans les années 1990).

Suite à des remarques récurrentes sur ce sujet, concernant la répartition de ces participations, un examen plus approfondi de cette question a été réalisé en 2012, plusieurs solutions avaient été étudiées.

Le choix d'une solution dite mixte avait été retenu : la participation par km de rive augmentait en valeur relative (+ 2%), la participation par habitant augmentait à la fois en valeur relative (+1%) et en valeur absolue (+1 centime).

*Il convient ensuite de présenter les nouvelles populations légales 2013, avec une très légère baisse de la population totale par rapport à 2012, dans le tableau ci-dessous.

	2012	2013	Var.
ATHEE / CHER	2 472	2 532	2,43%
AZAY / CHER	3 062	3 068	0,20%
BLERE	5 257	5 312	1,05%
BOURRE	763	760	-0,39%
CHENONCEAUX	363	366	0,83%
CHISSAY EN T.	1 183	1 184	0,08%
CHISSEAUX	645	647	0,31%
CIVRAY DE T.	1 847	1 872	1,35%
DIERRE	586	582	-0,68%
FAVEROLLES	1 344	1 356	0,89%
FRANCUEIL	1 313	1 324	0,84%
LA CROIX EN T.	2 288	2 308	0,87%
LARCAY	2 402	2 437	1,46%
MONTRICHARD	3 502	3 501	-0,03%
ST AVERTIN	14 376	14 375	-0,01%
ST JULIEN	745	744	-0,13%
ST MARTIN	2 861	2 949	3,08%
ST PIERRE DES C.	15 789	15 651	-0,87%
TOURS	138 588	138 268	-0,23%
VERETZ	4 262	4 291	0,68%
TOTAL	203 648	203 527	-0,06%

Compte tenu de la situation exceptionnelle, le Syndicat va devoir faire face à des besoins financiers importants, puisqu'il faudra notamment auto financer 20 %.

Mais ce besoin financier n'est pas encore suffisamment cadré. Le mois de janvier a été en grande partie consacré à la formation de la nouvelle secrétaire et au rattrapage des retards accumulés en matière administrative et comptable. Cela a pour conséquence que les recherches de financement ne sont pas finalisées (voir ci-dessous la partie investissement).

Lors de la réunion du bureau du 31 janvier dernier, le Président a évoqué la possibilité d'une hausse importante des participations communales. A titre indicatif, une hausse des participations de 2% augmenterait les recettes de 4 900 € environ, une hausse de 10 % de 20 800 € environs.

Le bureau a proposé une autre solution : augmenter les participations de manière raisonnable dès le vote du budget, et envisager une participation exceptionnelle supplémentaire une fois que les plans de financements seront finalisés.

En fait cela reviendra à faire un choix (un peu plus tard) entre la partie d'auto financement qui relèverait de l'emprunt et celle qui relèverait d'une participation communale exceptionnelle.

A titre indicatif, si les modalités de 2012 étaient reconduites en 2013 (+1% et + 1 centime sur la participation par habitant, +2% sur la participation par km de rive), les participations communales seraient les suivantes :

Communes	TOTAL (avec intégration population légale pour 2013)		
	2012	2013 Solution 3	
		Montant	Var.
ATHEE / CHER	7 390,76 €	7 647,13 €	3,47%
AZAY / CHER	11 980,37 €	12 149,24 €	1,41%
BLERE	19 838,48 €	20 286,03 €	2,26%
BOURRE	3 204,15 €	3 231,33 €	0,85%
CHENONCEAUX	1 551,29 €	1 580,48 €	1,88%
CHISSAY EN T.	5 084,48 €	5 147,92 €	1,25%
CHISSEAUX	2 640,71 €	2 679,73 €	1,48%
CIVRAY DE T.	5 816,56 €	5 956,90 €	2,41%
DIERRE	1 922,72 €	1 935,79 €	0,68%
FAVEROLLES	4 082,08 €	4 166,62 €	2,07%
FRANCUEIL	4 046,85 €	4 127,90 €	2,00%
LA CROIX EN T.	6 561,78 €	6 702,03 €	2,14%
LARCAY	9 348,14 €	9 590,35 €	2,59%
MONTRICHARD	13 075,93 €	13 236,41 €	1,23%
ST AVERTIN	7 914,41 €	8 134,03 €	2,77%
ST JULIEN	2 296,29 €	2 322,88 €	1,16%
ST MARTIN	8 216,55 €	8 560,79 €	4,19%
ST PIERRE DES C.	8 089,63 €	8 258,07 €	2,08%
TOURS	67 900,83 €	69 807,00 €	2,81%
VERETZ	16 549,63 €	16 858,88 €	1,87%
TOTAL	207 511,64 €	212 379,51 €	2,35%

Sans remarques de l'assemblée sur les points précédents, M. LESTOQUOY poursuit la lecture du rapport.

Le fonctionnement :

Le fonctionnement du Syndicat du Cher canalisé a été durement pénalisé en 2012 par des difficultés de personnel.

Si celle concernant le secrétariat et la comptabilité est résolu, ce n'est pas le cas des celles concernant les agents de terrain.

L'un des agents en inaptitude a passé comme prévu l'écrit d'un concours. S'il peut obtenir ce concours et trouver un autre poste, il faudra le remplacer. Un ancien agent, déjà opérationnel sur les barrages, a fait un acte de candidature oral.

Comme indiqué lors du Conseil précédent, le recrutement par contrats aidés sera sérieusement envisagé, car il devient nécessaire de former des jeunes.

Les dépenses sur le chapitre "charges à caractère général" ont augmenté en 2012, car les opérations de réparations d'urgence de portes d'écluses, de démontage du barrage de Chissay, etc... sont des opérations de fonctionnement. A force de minimiser ce chapitre pour maintenir une capacité d'auto financement, les sommes sont trop limitées, pour la maintenance des ouvrages, mais aussi pour intervenir sur les berges lorsqu'un arbre est tombé par exemple.

Gestion et aménagement des barrages

Comme indiqué précédemment, les plans de financement ne sont pas finalisés.

Plusieurs structures ont indiqué qu'elles envisageaient de faire des dons au Syndicat. Ceci est bien évidemment possible, et peut même dans certains cas, permettre une défiscalisation. Si la défiscalisation est certainement possible pour le site de Nitray, inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques, ce n'est pas encore sur pour les autres.

Plusieurs solutions sont à l'étude :

* Le don d'argent : il nécessite une délibération pour chacun de ces dons, et représente une recette de fonctionnement.

M. LESTOQUOY indique être en contact avec la Fondation du Crédit Agricole, qui semble intéressée.

* Le don en nature : certains proposent de payer directement les fournisseurs de pièces ou même de contribuer manuellement à leur fabrication.

Il se pose la question du bien fondé de ce type de don (notamment sur la qualité technique des réalisations bénévoles), mais aussi celle de l'intégration comptable dans l'actif, c'est-à-dire que les pièces doivent devenir propriété du Syndicat.

* La mobilisation de la Fondation du Patrimoine : une rencontre avec cette fondation aura lieu d'ici au Conseil. La Fondation pourrait lancer une souscription publique, qui si elle satisfaisante, pourrait ensuite entraîner une subvention supplémentaire de cette fondation. Si encore une fois le site de Nitray semble éligible,

c'est la question de l'éligibilité des autres sites qui est posée. C'est important car la labellisation par la Fondation pourrait aussi permettre d'obtenir d'autres subventions de la Région, au titre du Patrimoine.

M. LESTOQUOY fait le compte-rendu de la réunion avec le délégué départemental et le chargé de mission de la Fondation (et aussi avec l'un des délégués qui habite à Athée, M. Guionnet).

La réunion s'est déroulée en présence de M. Chéry, de M. Pestie, et de M. Guignard (qui va s'impliquer bénévolement dans cette fondation).

La réunion a été positive :

- La Fondation est intéressée par les projets de remise en état des barrages, mais aussi des portes d'écluses et plus généralement des maçonneries.*
- Tous les barrages sont éligibles*

La base est de lancer une souscription publique. C'est la Fondation qui perçoit l'argent, les dons peuvent être défiscalisés, ils peuvent provenir de particulier, d'associations ou d'entreprises.

En accord avec la Fondation, une seule souscription serait lancée, et non pas une par barrage.

M. LESTOQUOY insiste sur le besoin de relais de communication pour une telle opération, il sollicitera les communes et leurs propres moyens de communication.

Si les dons dépassent 5% du montant des travaux, la Fondation peut déclencher d'autres subventions, au titre du patrimoine ou de l'eau. Ce point reste à préciser.

De plus, la Fondation agit aussi en matière d'insertion, et nous pourrions aussi élaborer des actions en ce sens (entreprise d'insertion pour des travaux de maçonnerie, avec des financements pouvant monter jusqu'à 80%).

Si le Conseil est d'accord avec la poursuite de cette action :

- Une convention doit être passée avec la Fondation, elle pourrait être proposée au prochain Conseil.*
- Une signature publique de cette convention, et donc le lancement médiatique de l'opération aurait lieu entre le 15 et le 30 avril.*
- Une brochure serait éditée aux frais de la Fondation.*

M. LESTOQUOY propose, si le Conseil est d'accord avec le principe de l'appel aux dons, et notamment avec la Fondation du patrimoine, qu'une phrase soit inscrite en ce sens à la fin de la délibération du débat d'orientations budgétaires.

M. GUIGNARD explique que la Fondation a besoin de faire travailler ses "élèves" et précise en réponse à une question que cela concerne les travaux de maçonnerie (et non la fabrication de pièces).

M. CHERY précise que l'intérêt de la Fondation, c'est qu'elle peut défiscaliser facilement chaque don, ce qui serait beaucoup plus difficile pour nous.

Mme SOUCHARD demande ce que représenteraient les 5 %.

Il lui est répondu que cela correspondra à 5 % du montant prévisionnel des travaux présentés à la Fondation, ce qui peut aller jusqu'à 400 000 €.

M. LESTOQUOY explique que cette somme ne semble pas effrayer la Fondation.

M. FEBVET estime qu'il faut envisager des coûts plus faibles, sans batardeaux, et donc en faisant de l'amont vers l'aval.

M. FEBVET précise que sa commune a fait le même type de souscription et qu'il est difficile d'atteindre les 5%.

M. LESTOQUOY poursuit la lecture du rapport.

Cela conditionne évidemment l'élaboration des plans de financement, et peut entraîner des plans de financements différents suivant les ouvrages.

Concernant les modalités de financement, la question de l'emprunt se posera. Le sujet sera étudié précisément avec la Trésorerie.

Le Syndicat est faiblement endetté. L'encours au 1^{er} janvier est de 50 186 €, soit 2 mois de recettes de fonctionnement. Mais la capacité d'auto financement est déjà tellement faible qu'un emprunt élevé pourrait grever durablement cette capacité d'auto financement dans les années suivantes.

La question d'un prêt relais pour le financement temporaire de la TVA pourra se poser.

Un crédit de trésorerie sera de toute façon nécessaire.

M. LOISON précise que le budget sera probablement proposé avec un emprunt d'équilibre, puis que cet emprunt sera d'autant plus réduit qu'il y aura de dons.

M. DUNOYER dit qu'il faudrait quand même commander du matériel rapidement.

M. LOISON répond qu'il faut pour cela avoir voté le budget, et attendre la signature de la convention avec la Fondation notamment.

Il précise que les premières commandes devraient pouvoir être faites en avril, et que, les sols étant saturés, la rivière réagit à la moindre pluie, il est donc illusoire d'imaginer des travaux en avril.

M. LESTOQUOY rend compte à l'assemblée de la réunion de ce lundi avec le Préfet et le DDT de Loir-et-Cher, mais aussi avec MM. Janssens et Beaufile du Conseil Général 41, et le député M. Martin-Lalande.

Le Préfet et la DDT confirment le potentiel de développement touristique de la vallée du Cher et l'intérêt patrimonial des ouvrages.

Par contre, le DDT M. Helpin a indiqué qu'il aurait préféré que l'étude des 2 Conseils Généraux soit terminée avant toute décision de travaux. Ce à quoi nous avons répondu, soutenus par le Conseil Général, qu'il n'était pas question d'attendre jusqu'à 2014 et que seules les questions financières ou hydrauliques pouvaient nous limiter

Le Préfet a indiqué sans surprise qu'il n'y aurait pas de financement de l'Etat.

Sur les procédures d'autorisation à suivre, nous avons proposé de suivre les mêmes bases de procédure qu'en Indre-et-Loire, ce qui a été accepté.

Les Vice-présidents du Conseil Général 41 ont insisté sur la nécessité d'une coordination entre le 37 et le 41, qui n'est pas encore au point au niveau de l'Etat. Ils ont rappelé l'urgence de connaître la réalité des migrations sur le Cher.

Le Préfet nous a informé que la Préfet de Région (Préfet de bassin) avait demandé à la DREAL une réponse écrite sur ce sujet.

M. KERBRIAND-POSTIC confirme que ce besoin de coordination est bien réel.

M. LESTOQUOY poursuit la lecture du rapport

En Indre-et-Loire, et en Loir-et-Cher, les services de l'Etat attendent que le Syndicat du Cher annoncent des ouvrages prioritaires.

Si le cas du barrage de Civray semble relativement évident, au vu de ce qui a été dit lors du dernier Conseil, la question peut se poser pour les autres.

La priorité peut se définir en terme d'usages :

- Le bief de Vallagon (barrage détruit depuis 2006) n'est plus utilisé pour la navigation, mais la péniche-hôtel souhaiterait l'utiliser.

- Le bief de Chissay est utilisé par cette même péniche, mais aussi par de nombreux canoës de locations. Il conditionne aussi le niveau dans Chissay et en face du Camping de Montrichard

- Le bief de Bléré est utilisé par 2 clubs nautiques (aviron et ski nautique), et est nécessaire pour tous les bateaux venant de l'aval et qui veulent naviguer sous Chenonceau (Nymphéa, Valchantray, Jean Bricau...). Il conditionne le niveau d'eau en face des Campings de Bléré et Civray.

- Le bief de Nitray est indispensable pour les mêmes bateaux.

- Le bief de Roujoux est nécessaire pour la péniche-hôtel, le Jean Bricau et conditionne le niveau dans le bourg d'Azay sur Cher.

La priorité peut aussi se définir en termes techniques :

Pour réparer sur un site, il faut soit dévier l'eau avec un batardeau, soit stocker de l'eau avec les barrages amont. Dans cette dernière hypothèse, il faut qu'au moins 2 barrages immédiatement en amont soit fonctionnels. De plus, il ne faut pas que le barrage en aval soit monté.

Par exemple, pour réparer Civray, il ne faut pas que le barrage de Bléré soit monté, et si on veut stocker de l'eau, suffisamment longtemps, il faudrait que les barrages de Chissay et Chisseaux soient fonctionnels.

Ceci conduit à privilégier la solution des batardeaux pour les barrages les plus en amont, et à envisager des chantiers de l'amont vers l'aval.

De plus, les services de l'Etat peuvent imposer un nombre maximum de sites en travaux pendant la période de migration supposée, et des périodes minimales sans travaux.

M. LOISON précise que l'Etat a demandé "une évaluation coûts/bénéfices des travaux nécessaires à la remise en état, en vue d'une proposition de programmation priorisée de ces travaux".

M. DUVAL demande s'il serait possible de mettre des blocs de béton pour servir de batardeaux plutôt que des buttes en terre.

M. LOISON répond que c'est problématique sur 50 m de long, car il faudrait pouvoir assurer une étanchéité entre les blocs. De plus, les blocs devraient être très hauts (au moins 2,5m) ce qui ne raccourcirait par forcément les manœuvres.

M. LESTOQUOY rappelle que le Syndicat doit faire preuve de pédagogie. Le Syndicat a du mal à faire comprendre qu'une réparation de barrage peut être faite en une journée, trois ou quatre s'il faut un batardeau.

M. LOISON explique que les DDT n'autoriseront peut-être pas tous les travaux en période de migration supposée. La majeure partie doit être envisagée après le 15 juin.

M. LESTOQUOY termine la lecture du rapport.

Les autres projets d'investissement

- Mettre en place la signalisation de navigation, notamment pour les canoës-kayaks.

C'est maintenant une obligation réglementaire, les 10 barrages à aiguilles sont officiellement classés par les Préfets comme nécessitant cette signalisation.

- Remettre en état les portes d'écluses

Les écluses de Vallagon et Chissay ne peuvent fonctionner correctement, soit à cause des automates, soit à cause des moteurs endommagés.

En Indre-et-Loire, les portes en bois posent toujours autant de problèmes. Sur les sites de Vallet, Nitray et Roujoux, les portes seront inutilisables sans travaux, qui nécessitent la vidange totale. Une subvention a été obtenue pour l'écluse de Vallet auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

- L'engagement des passes définitives à Civray :

C'est une demande forte de l'Etat, notamment pour finaliser la conception.

Mais le temps manque pour finaliser un cahier des charges.

La bonne nouvelle, c'est que l'Agence de l'eau accepterait le financement de l'étude.

- Le problème des lignes de vie en Loir-et-Cher :

Cette question est toujours importante, mais est revenue à l'ordre du jour suite à une remarque de la Médecine du Travail de Loir-et-Cher au sujet de l'agent mis à disposition par la Communauté de Communes du Cher à la Loire.

Compte tenu des investissements nécessaires à la remise en état des barrages et la mise en place de la signalisation, il va être difficile de financer des travaux qui pourraient aller jusqu'à 50 000 € par barrage sans des aides très importantes.

M. LESTOQUOY indique qu'un travail en commun a débuté avec la commune de Montrichard sur le sujet.

D'autres projets

L'année 2013 sera marquée par 2 processus qui prendront beaucoup de temps :

* La réalisation d'études cruciales pour l'avenir de la rivière.

Il s'agit d'abord de l'étude menée par les 2 Conseils Généraux, dont l'attribution est en cours. Le Syndicat fera partie du Comité de Pilotage élargi et devra assurer la transmission de nombreuses informations.

M. LESTOQUOY précise que le bureau d'études retenu est Nouveaux Territoires Consultants (qui a notamment travaillé sur l'agenda 21 du Pays Loire Touraine).

Il s'agit ensuite de l'étude des "scénarios tendanciels" dans le cadre du SAGE. C'est là que seront examinées les conséquences des choix sur les barrages notamment. Cela aboutira en 2014 à la définition de la stratégie du SAGE, qui sera déterminante.

* La fin des AOT :

Les actes permettant au Syndicat de gérer la rivière se terminent le 31 décembre de cette année. Le Syndicat aura donc à discuter, voire négocier, avec les différents services, d'abord pour obtenir le renouvellement si les communes le souhaitent, puis le contenu de ces actes réglementaires.

Dans le cadre de ces processus, il y a un besoin très fort de connaissance des activités.

Comme cela a été dit lors du dernier Conseil, l'Etat est demandeur d'informations plus précises, la CLE du SAGE aussi. Dès que le bureau d'étude qui réalisera l'étude des Conseils Généraux sera choisi, il faudra voir si cela relève de sa mission ou si le Syndicat devra faire une nouvelle enquête approfondie.

Le Syndicat continuera à agir dans d'autres domaines, mais qui n'ont pas (ou moins) d'impact budgétaire immédiat. On peut citer par exemple :

- les Journées du Patrimoine, avec cette année une combinaison avec les projets culturels de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
- le suivi du projet de sentier d'interprétation mené par la Communauté de Communes Bléré Val de Cher,
- le suivi des projets structurants (mise en exploitation de la rivière de contournement, ensablement du bassin d'aviron à Saint-Avertin indissociable de l'état des berges de l'Ecorcheveau, étude sur le Lac des Trois Provinces, arrivée du Cher à Vélo, etc...).

M. LESTOQUOY explique que la Communauté de Communes Bléré Val de Cher va financer une exposition des photos de M. Jean-Claude Pavy sur les barrages du Cher.

A une question sur le sujet, M. CHERY précise que le sentier d'interprétation est bien en cours de développement par la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.

M. LESTOQUOY explique que pour le Cher à Vélo, on parle de réaliser la section Amboise-Dierre en 2013, et Diere-Bléré-Chenonceaux en 2014.

M. LECLERC demande des précisions sur le projet Cher à Vélo, et notamment sur le maintien de l'accessibilité pour tous.

M. LOISON précise que le sujet avait été évoqué lors de l'étude du Pays Loire-Touraine, mais que ce sera le Conseil Général qui sera chargé des travaux. Le Syndicat n'est pas décisionnaire.

M. KERBRIAND pense que le Conseil Général pourrait s'orienter vers des aménagements plus simples que ceux qui ont été réalisés sur la Loire à Vélo.

M. LECLERC demande qu'on ne privilégie pas un usage par rapport aux autres, et notamment au détriment des pêcheurs. Il faut une bonne concertation et ne pas oublier de tenir compte des crues.

M. LESTOQUOY et M. CHERY rappellent que le Syndicat est membre de la CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires), qui est justement faite pour évoquer tous les possibles conflits d'usages sur les sites naturels.

M. MARQUET, en tant que Président de la Fédération de Pêche, fait remarquer qu'il dispose de peu d'informations sur le sujet et qu'il souhaite que les pêcheurs soient mieux intégrés à la démarche.

Il considère qu'il y a eu de choses à faire pour mettre en place le Cher à vélo. Un meilleur entretien des chemins pourrait être suffisant.

M. REZE indique que se pose aussi la question de la responsabilité du Maire, sur les routes qui seront empruntées. A Chisseaux notamment, le tracé emprunterait une route existante déjà très fréquentée par les bus et les camping-cars.

M. LESTOQUOY propose que le Conseil prenne acte de ce débat et qu'une phrase sur l'appel au mécénat soit ajoutée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013,

- décide de faire appel au mécénat pour la remise en état des ouvrages.

RAPPORT N° 3 : AFFAIRES DIVERSES

M. LESTOQUOY donne la parole à M. KERBRIAND.

M. KERBRIAND souhaite tout d'abord préciser que le Conseil Général a pour l'instant réservé une enveloppe de 50 000 € pour aider aux travaux.

Il explique ensuite que le Président du Conseil Général a écrit à la Communauté de Communes Bléré Val de Cher pour savoir si elle pourrait participer à titre exceptionnel.

Mme BAROU répond que le sujet sera examiné en bureau de la Communauté de Communes et demande si les autres Communautés de Communes ont été sollicitées.

M. KERBRIAND souhaite apporter des précisions sur les déclarations qu'il a faites récemment, notamment lors de la réunion de Noyers sur Cher. Il avait dit que le cahier des charges de l'étude des deux Conseils Généraux excluait le scénario d'effacement de tous les barrages et celui de maintien de tous les barrages.

Mais ce n'était pas tout à fait le contenu exact de ce cahier des charges. Après discussion avec les représentants du Conseil Général de Loir-et-Cher, les choses ont été précisées : il sera laissé une plus grande liberté au bureau d'études dans le choix des scénarios à approfondir, choix qui sera validé par le Comité de Pilotage.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, et aucune nouvelle question n'étant abordée, la séance est close à 19 h 50.